







DECLARATION DE DOMMAGES CAUSES PAR LA FAUNE SAUVAGE

Voir au verso pour les modalités de remplissage		
Je soussigné Nom : [
Prénom :		
Demeurant Adresse:		
Code Postal:		
Commune:		
Téléphone: FIXE		
Mail:		
Déclare(1) en qualité de : professionnel ou de particulier ou de responsable cynégétique		
ou de responsable de collectivité territoriale		
Avoir subi des dommages sur la commune de :		
Causés par (2): Espèce non identifiée Renard Martre Fouine		
Belette Pulois Rat musqué Ragondin		
Blaireau Pie bavarde Geai des chênes Etourneau		
Corbeau freux Corneille noire Autres (précisez)		
Sur: ELEVAGE Précisez : volaille lapins moutons autres		
Importance des dommages : Nombre d'indivudus tués		
CULTURES Précisez : Céréales Mais Potager		
Importance des dommages : Surface détruite (en m²)		
GIBIER SAUVAGE Préciser l'espéce :		
AUTRES Précisez :		
Epoque des dégâts Printemps Eté Automne Hiver		
Estimation financière des dommages (3) €		
Dommages constatés par une personne habilitée (4) si oui complétez au verso Oui Non		
Joindre des photos si possible		
Fait à :		
Direction Départementale des territoires service du patrimoine environnemental CS 60350 43009 LE PUY EN VELAY		

Chambre d'agriculture section chasse immeuble interconsulaire 16 bd Bertrand 43000 LE PUY EN VELAY

.../...

Objet de l'enquête :

Annuellement M. le Préfet est amené à étudier l'opportunité de classer nuisible un certain nombre d'espèces. Parmi les motifs de classification figure notamment l'importance des dommages que causent ces espèces aux activités humaines ou à d'autres espèces de faune sauvage. L'intérêt de cette enquête réside donc dans le fait de pouvoir disposer annuellement de données chiffrées sur le sujet permettant de justifier l'inscription des espèces concernées sur la liste départementale.

Quelques conseils pour remplir la fiche :

(1) : il convient d'établir une fiche par dommage. Ainsi un même propriétaire ayant subi plusieurs dommages devra remplir une fiche pour chacun d'entre eux.

(2): Dommage causés par

- * L'enquête concerne des espèces susceptibles d'être classées nuisibles ainsi que le blaireau. Cette enquête ne concerne pas les dégats de grand gibier (chevreuil, cerf ou sanglier) aussi aucune attention ne sera portée à des déclarations mentionnant ces espèces.
- * En cas de doute sur l'espèce ayant causé le dommage , vous devez cocher la case "Espèce non identifiée "

(3) Estimation financière des dommages

cette estimation est à effectuer par le déclarant, elle ne peut donner lieu à indemnisation.

(4) Dommage constaté par une personne habilitée

L'identification de l'espèce auteur du dommage n'est pas toujours aisée. Certaines personnes, de par leur fonction ou leur expérience, ont certaines connaissances leur permettant une identification dans une majorité de situation. Il s'agit notamment des piégeurs agréés, des lieutenant de louveterie, des agents de l'ONCFS. Si le dégât est constaté par une de ces personnes, merci de préciser les informations suivantes :

Date du constat : personne ayant constaté les dégâts :	 Nom :
	Prénom :
	Fonction :
	Signature :

(5) A adresser à :

l'imprimé doit être retourné aussitôt après le dommage à l'un ou l'autre des organismes partenaires pour la réalisation de cette enquête, l'ensemble des fiches sera regroupé et un bilan global sera établi annuellement.

Merci de votre collaboration